



HAL
open science

La mort de Pierre II et l'émergence d'une principauté en Provence

Thierry Pécout

► **To cite this version:**

Thierry Pécout. La mort de Pierre II et l'émergence d'une principauté en Provence. Le temps de la bataille de Muret (12 septembre 1213), Actes du 61e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Société des Etudes du Comminges, pp.255-268, 2014. halshs-03215583

HAL Id: halshs-03215583

<https://shs.hal.science/halshs-03215583>

Submitted on 24 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La mort de Pierre II et l'émergence d'une principauté en Provence

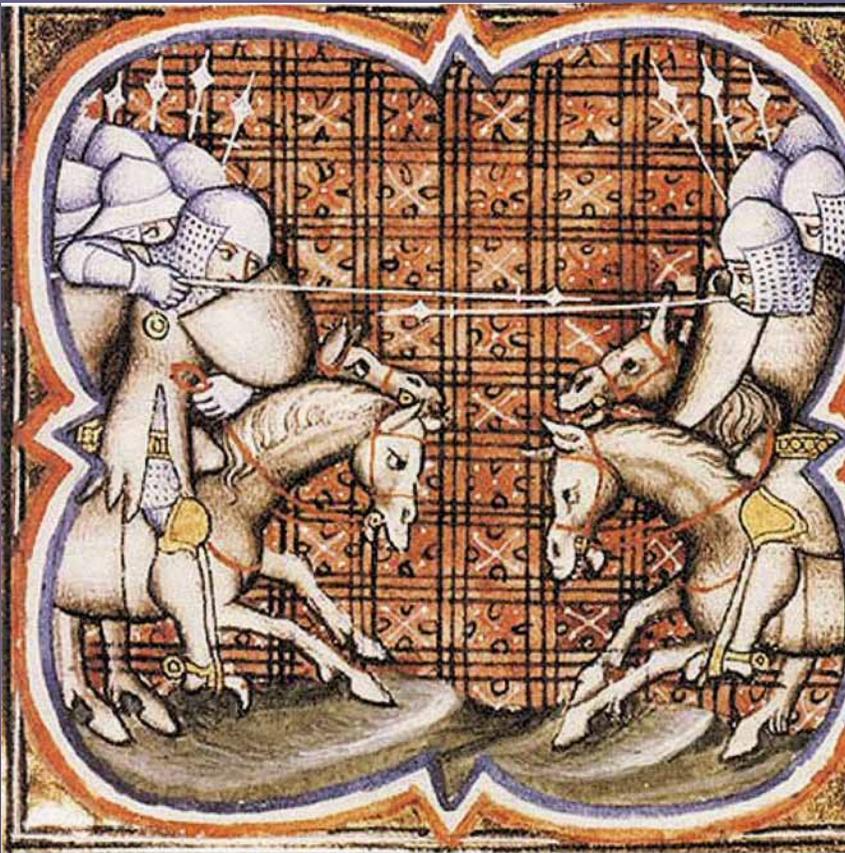
Pierre II, Provence, principauté, Moyen Âge

Thierry Pécout

LEM - Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes

JEAN LE POTTIER, JACQUES POUMARÈDE, CHRISTOPHE MARQUEZ,
RENÉ SOURIAU (ÉDITEURS)

LE TEMPS DE LA BATAILLE DE MURET 12 septembre 1213



Fédération historique de Midi-Pyrénées
Société des Etudes du Comminges
Société du Patrimoine du Muretain



**LES ROYAUMES ET LES PRINCIPAUTES :
ENJEUX POLITIQUES ET JURIDIQUES**



La mort de Pierre II et l'émergence d'une principauté en Provence

Thierry PÉCOUT

Professeur, Université de Saint-Etienne et UMR 8584 LEM-CERCOR

Sans surestimer l'impact d'un événement ponctuel, par ailleurs si amplement commenté et chargé de passions, je propose, en m'attachant à cette présentation, d'explorer un moment fondateur de l'histoire politique méridionale, qui vit s'engager la Provence dans la voie d'un projet politique durable, et plus largement, d'analyser un palier du développement institutionnel d'une principauté méditerranéenne. Dès lors, c'est moins la bataille de Muret elle-même, ni Pierre II, que nous aborderons, que le contexte et les conséquences politiques de la mort du roi d'Aragon.

La Provence est souvent la grande absente du discours historiographique ou idéologique sur l'émergence des États et principautés du Midi de la France actuelle. C'est qu'elle met mal à l'aise tous ceux qui ont voulu attacher à l'histoire politique les valeurs militantes du nationalisme et du culturalisme. Voici en effet un modèle de développement étatique difficile à réduire à des forces endogènes ou à un génie national, mais qui s'est nourri au contraire d'apports extérieurs, tant catalans qu'angevins. On y croise des choix géopolitiques précocement ancrés dans l'orbite capétienne, aussi bien du fait des alliances du comte Raymond Bérenger V (1216-1245) avec les croisés après 1226, que de sa politique matrimoniale sous l'égide de son conseiller Romée de Villeneuve, prétendument favorable au royaume des lys. Sans compter le devenir de cette principauté après 1245, avec l'installation d'une maison comtale venue de France et le long conflit entre Angevins et Catalans pour l'hégémonie en Sicile

à compter de 1282, puis pour la couronne de Naples elle-même au xv^e siècle. La Provence serait-elle la mauvaise conscience du Midi? Aussi bien, n'ayant pas enfanté d'État nation pérenne, elle n'a guère fourni de quoi rêver à ceux qui aiment s'abîmer dans la contemplation nostalgique des batailles perdues, aliment bien amer quelquefois des conflits à venir.

Ce territoire s'offre pourtant comme un observatoire fort instructif des méthodes et des discours mis en œuvre pour élaborer ce mode de domination que nous dénommons l'État. Et d'abord, commençons par noter que la Provence, en ce début de xiii^e siècle, n'existe pas: cette appellation géographique désigne trois entités politiques, trois principautés sans lien entre elles, ni hiérarchique, ni féodal, mais dont les trois maisons comtales sont alliées par des échanges matrimoniaux et la parenté. Toutes trois sont situées au sein du royaume d'Arles et entretiennent des relations ambivalentes avec l'empereur, entre l'hommage de 1162 et le couronnement royal de Frédéric Barberousse à Arles en 1178¹. Au demeurant, les temps ne sont guère propices à valoriser la référence impériale dans le champ politique, depuis la double élection de 1198 sur le trône de Germanie puis le conflit entre Innocent III et Othon IV à compter de 1210. La mort de Pierre II en 1213, associée à la minorité de l'héritier de la maison comtale de Provence depuis 1209, nous place en pleine période de carence du pouvoir. Ce qui conduit la Provence à chercher en son propre sein les sources même de la légitimité politique, bref, à s'inventer une souveraineté.

Cette Provence affronte alors une instabilité que l'on peut caractériser comme une crise de la médiation, aussi bien entre les hommes et les choses, qu'entre les âmes et le divin, ou qu'entre autorité et consentement. C'est là le résultat du notable développement de l'économie d'échanges et de la monétarisation durant le xiii^e siècle, assortie d'un essor démographique perceptible dans l'expansion de l'habitat et la croissance urbaine. La conséquence aussi du développement du commerce méditerranéen autour des points de contact que sont les ports de Marseille, Nice, Hyères et les villes fluviales d'Arles et Avignon, et plus largement des activités liées aux productions commerciales, artisanat, viticulture et élevage. Autant de processus induisant l'essor de nouvelles élites, telle oligarchie urbaine issue de la chevalerie ou du *popolo grasso*, telle classe intermédiaire rurale, où se taillent la part belle chevalerie castrale, artisans les mieux

1 Paul Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378). Étude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est*, Paris, Picard, 1891.

organisés et hommes de lois. Tous ces éléments sont déjà fort bien connus². Ce qui nous importe ici, ce sont leurs conséquences politiques et idéologiques. Car la valeur mobilière s'impose dès lors comme élément central de toute médiation. Cette mutation met en porte à faux les groupes sociaux jusqu'ici dominants, qui ne parviennent plus à s'imposer comme l'axe central de l'allocation des ressources.

Aussi ces troubles se combinent-ils avec une crise de légitimité politique. Elle touche au premier chef le pouvoir princier. Entre 1209 et 1213, les difficultés s'amoncellent pour les diverses familles princières locales. On connaît celles de Raymond VI de Toulouse, à compter du déclenchement de la croisade méridionale en 1209³. La famille comtale de Forcalquier, quant à elle, perd son dernier représentant, Guillaume, qui s'éteint le 7 octobre 1209 sans héritier masculin majeur⁴. Ce prince est en conflit permanent avec la maison de Barcelone et se trouve isolé depuis que celle de Toulouse s'est détournée de ses domaines les plus orientaux, à compter des années 1190. Ces conflits suscitent cependant des échanges matrimoniaux. En 1193, une promesse de mariage est échangée entre Alphonse II – branche provençale – et Gersende de Sabran, petite-fille du comte Guillaume, qui se voit dotée du comté⁵. Leur enfant Raymond Bérenger, qui naît vers 1205, est ainsi susceptible de rassembler les deux titulatures comtales. En 1202 cependant, le mariage de Béatrice de Sabran, sœur de Gersende, avec Guigue, le dauphin de Viennois, apporte à ce dernier les comtés

-
- 2 Jean-Pierre Poly, *La Provence et la société féodale (879-1166)*, Paris, 1976, p. 286-317 ; Martin Aurell, J.-P. Boyer, Noël Coulet, *La Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2005, p. 95-141 ; D. Abulafia, « Marseille, Acre and the Mediterranean, 1200-1291 », dans P. W. Edburly et D. M. Metcalf, dir., *Coinage in the Latin East*, Oxford, 1980, p. 19-39. Martin Aurell, « La chevalerie urbaine en Occitanie (fin x^e-début xiii^e siècle) », dans *Les élites urbaines au Moyen Âge. Actes du colloque de la SHMESP, Rome, 23-25 mai 1996*, Paris-Rome, 1997, p. 71-118.
 - 3 Laurent Macé, *Les comtes de Toulouse et leur entourage, xii^e-xiii^e siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, 2000 ; Jacques Paul, « Le meurtre de Pierre de Castelnau », dans *L'anticléricalisme en France méridionale (milieu xii^e-début xiv^e siècle)*, Toulouse, 2003 (*Cahiers de Fanjeaux*, t. 38), p. 257-288. Pour une vue d'ensemble des visées raymondines sur la Provence et les relations avec la maison de Barcelone : Martin Aurell, *Les noces du comte, mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 389-408.
 - 4 Victor-Louis Bourrilly et Raoul Busquet, *La Provence au Moyen Âge. Histoire politique, l'Église, les institutions*, Marseille, 1924, p. 30-34 ; D. Carraz, « Aux origines de la commanderie de Manosque. Le dossier des comtes de Forcalquier dans les archives de l'Hôpital (début xii^e-milieu xiii^e siècle) », dans M. Olivier, Ph. Josserand dir., *La mémoire des origines propres chez les ordres religieux militaires au Moyen Âge* (actes du colloque de Göttingen, juin 2009), Münster, 2013, p. 137-178 ; G. de Tournadre, *Histoire du comté de Forcalquier (xii^e siècle)*, Paris, 1930.
 - 5 AD13, B 295 et Ana Isabel Sánchez Casabón, *Alfonso II rey de Aragón, conde de Barcelona y marqués de Provenza. Documentos (1162-1196)*, Saragosse, Institucion Fernando el católico, 1995, n° 591 (traité de garantie réciproque). Victor-Louis Bourrilly et Raoul Busquet, *La Provence au Moyen Âge*, p. 30.

de Gapençais et Embrunais⁶. Du reste, le testament de Guillaume, du 4 février 1209, n'envisage pas sa succession, se bornant à confier aux Hospitaliers, déjà bénéficiaires de nombreux droits seigneuriaux sur Manosque, le soin de veiller sur son âme et sur la mémoire dynastique⁷. C'est ainsi la famille comtale de Provence qui semble désormais la plus à même de capter la dévolution du comté de Forcalquier.

Mais cette maison entame aussi une crise de succession cette même année 1209. Le règne d'Alphonse II avait pourtant porté deux ambitions, désormais inabouties. En premier lieu, le rassemblement des comtés de Provence et de Forcalquier en la personne de son fils Raymond Bérenger V. Ensuite, le maintien des liens traditionnels entre Catalogne et Provence, comme le confirment l'association au pouvoir d'Alphonse dès 1189 sous l'autorité de son père le roi d'Aragon, et le testament de 1204 entre Alphonse II et Pierre II⁸. Ces relations sont étroites et continues, comme le soulignent à l'envi la guerre commune contre la maison de Forcalquier, l'assistance militaire du comte de Provence face à Montpellier, ou encore sa présence en 1204 dans la suite de Pierre II à Rome, pour son couronnement et sa prestation d'hommage au pape⁹.

Le décès prématuré d'Alphonse II à Montreale en septembre 1209 provoque le retour de la Provence à la branche aînée, comme ce fut le cas à plusieurs reprises au siècle précédent. Pierre II assure la tutelle du jeune Raymond Bérenger V jusqu'en 1213, et il délègue son oncle Sancho en Provence¹⁰. Ce dernier s'intitule ainsi, dès le 21 août 1210, « comte et marquis de Provence »¹¹. Il s'agit alors d'écarter Gersende de Sabran, la veuve d'Alphonse II, qui se trouve reléguée dans ses domaines patrimoniaux de haute Provence, et coupée de toute influence sur son fils et héritier. Dès le 30 novembre 1209 à Lamanon, en présence de Pierre II, un compromis est alors passé, puis confirmé à Aix peu après. La comtesse, qui n'est alors désigné que par le seul titre de veuve du comte

6 AD13, B 301 et Guy de Tournadre, *Histoire du comté de Forcalquier (XI^e siècle)*, Paris, Picard, 1930, p. 106-107.

7 Testament du 4 février 1209 : AD13, 56H 4628 et Joseph Delaville-Le Roux éd., *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 1100-1310*, Paris, 1894-1906, t. 2, p. 102 et p. 113.

8 AD13, B 302 et F. Benoît éd., *Recueil des actes des comtes de Provence (1196-1245)*, Monaco-Paris, 1925 [désormais RACP], n° 40, 4 octobre 1204. A. Udina i Abellò éd., *Els testaments dels comtes de Barcelona i dels reis de la Corona d'Aragò, de Guiffrè Borrell a Joan II*, Barcelone, n° 18, p. 133-135.

9 Laurent Macé, « Viator rex. Sur les pas de Pierre II d'Aragon », dans *e-Spania*, 2009, URL : <http://e-spania.revues.org/18649>.

10 Sur l'action de Sancho († 1225) et de son fils Nuño († 1241) en Provence : Martin Aurell, *La vielle et l'épée, Troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, 1989, p. 59-64. Salvador Sanpere y Miguel, *Minoria de Jaime I. Vindicación del procurador conde Sacho, años 1213-1219*, Barcelone, 1910, p. 10 et 31-78.

11 RACP, n° 5.

(« *uxor quondam domini Ildefonsi comitis Provincie* »), cède tous ses droits sur le comté de Forcalquier à son fils, avec l'accord de son propre père Raynier de Sabran, seigneur du Caylar et d'Uzès¹². Par là, il s'agit d'éviter toute prétention de celle-ci et de son père, qui fut un proche du comte de Toulouse Raymond V. Elle et les siens conservent toutefois des droits en cas de décès de Raymond Bérenger, mais en second lieu, la substitution d'héritier s'exerçant d'abord en faveur de sa cadette Gersende de Provence. C'est Pierre II la clé de voûte de cet édifice provisoire. Sa disparition et la minorité de son propre fils remettent en cause cet équilibre précaire.

Mais cette crise affecte plus largement l'ensemble des pouvoirs traditionnels. Le délitement de certains groupes aristocratiques puissants et liés à la ville concerne au premier chef les vicomtes de Marseille à partir de 1193, puis à nouveau entre 1207 et 1211 lors des soubresauts de l'affaire du moine et vicomte Roncelin¹³. Nombre de lignages plus modestes connaissent des situations comparables, tels les Cavaillon dans la première décennie du XIII^e siècle, comme l'illustre le sort de Gui¹⁴. À la grande maison vicomtale de Marseille, se substituent des stratégies localisées selon les divers rameaux survivants, une châtelainisation et féodalisation de lignages désormais ruralisés, à Pourcieux, Peynier, Esparron, ou une rare survivance en milieu urbain, avec les Trets Toulon¹⁵. Ces difficultés de la noblesse locale sont connues depuis longtemps, mais il convient de les mettre en perspective.

On doit les rapprocher de crises similaires rencontrées par l'Église. Les deux plus notables congrégations monastiques, les abbayes Saint-Victor et Saint-Honorat de Lérins, se trouvent également confrontées à un affaïssement de leur puissance économique et seigneuriale, dans l'incapacité où elles se trouvent sans doute de répondre aux exigences d'une économie monétarisée. Elles pensent les surmonter par des réponses institutionnelles. Saint-Victor et Lérins reposent sur une structure de gouvernement dont la clé de voûte est l'autorité abbatiale, sans pour autant que ces ensembles monastiques ne génèrent de structures de

12 RACP, n° 1.

13 Raymonde Foreville, *Le pape Innocent III et la France*, Stuttgart, Hiersemann, 1992, p. 62-66 ; Florian Mazel, « Les vicomtes de Marseille », dans Thierry Pécourt dir., *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée. Les horizons d'une ville portuaire*, Méolans, 2009, p. 145-166.

14 Sur Gui de Cavaillon et son parcours : Martin Aurell, *La vieille et l'épée*, p. 40-46 ; « Le troubadour Gui de Cavaillon (vers 1175-vers 1229) : un acteur nobiliaire de la croisade albigeoise », dans *Les voies de l'hérésie : le groupe aristocratique en Languedoc (XI^e-XIII^e siècles). Actes de la 8^e session d'histoire médiévale du CEC, Couiza, 28 août - 1^{er} septembre 1995*, Carcassonne, 2001, t. 2, p. 9-36.

15 Florian Mazel, « Du modèle comtal à la "châtelainisation". Les vicomtes provençaux aux X^e-XIII^e siècles », dans Hélène Débaix éd., *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008, p. 251-264.

gouvernement spécialisées et durables. Or, les deux établissements affrontent des difficultés similaires depuis les années 1180. À Lérins, on assiste à une multiplication des aliénations de temporel¹⁶. À Saint-Victor, surviennent des emprunts massifs, en dépit des apports de l'évêque d'Antibes Foulque en 1185¹⁷. La réponse de la papauté est d'ordre institutionnel, à l'appui du modèle cistercien. Clément III enjoint ainsi les victorins de se doter d'un chapitre général, d'un prieur et d'un conseil des officiers, tandis que Célestin III veut doter Lérins d'un conseil assistant l'abbé. En 1195, le légat de ce dernier, Bernard, cardinal de San Pietro in Vincoli, et en 1198 Innocent III déléguant l'archevêque d'Arles aidé de Cisterciens, instillent des réformes plus profondes pour pallier la crise du gouvernement abbatial. Visites et chapitres sont proposés comme une panacée. Ces solutions déterminent la diffusion de nouveaux modèles de gouvernement chez les clercs, mais aussi chez les laïcs, tant ils partagent de points communs avec les expériences communales. C'est ainsi sans doute qu'il convient de lire le gouvernement urbain de la confrérie du Saint-Esprit à Marseille¹⁸.

Aussi pareilles solutions monastiques s'avèrent-elles riches d'enseignements pour l'histoire politique dans son ensemble. Dans tous les cas, sont en jeu l'incapacité à maîtriser une crise de légitimité et la carence d'un modèle de gouvernement traditionnel, issu du monde seigneurial et aristocratique. La réponse proposée par l'Église est la réforme, qui comporte certes avant tout une dimension morale. La restauration de l'autorité passe alors par l'adoption d'une éthique articulant autoritarisme et hiérocraie. Mais elle recèle aussi une dimension politique, en posant qu'une administration efficace des hommes et des choses nécessite régulation et normalisation issues de la délibération, ce qui s'exprime aussi bien dans le conseil, la visite ou le chapitre général. Ces questions, ces tâtonnements, ces modèles, inaugurent une longue période d'expérimentations,

16 Eliana Magnani, « Réseau de dépendances et structure ecclésiale de Lérins (XI^e-milieu XIV^e siècle) », dans *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Bégrolles-en-Mauges, 2005, p. 215-216.

17 Eliana Magnani Soares-Christen, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu X^e-début XII^e siècle*, Münster, 1999, p. 282-283.

18 Voir la contribution d'Enrica Salvatori et la mienne dans Patrick Gilli dir., *Les identités urbaines dans les Midi de la France (XI^e-XV^e siècles)*, Montpellier 8-9 décembre 2011, Turnhout, 2014, à paraître. Paul Amargier, « Mouvements populaires et confrérie du Saint-Esprit à Marseille au seuil du XIII^e siècle », *La Religion populaire en Languedoc du XII^e siècle à la moitié du XIV^e siècle*, Toulouse, Privat, 1976 (*Cahiers de Fanjeaux*, t. 11), p. 305-319. Noël Coulet, « Les Confréries du Saint-Esprit en Provence : pour une enquête », dans *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités : Mélanges R. Mandrou*, Paris, 1985, p. 205-217. Jacques Chiffolleau, « Entre le religieux et le politique : les confréries du Saint-Esprit en Provence et dans le Comtat Venaissin à la fin du Moyen Âge », dans *Le Mouvement confraternel au Moyen Âge : France, Italie, Suisse*, Genève-Rome, 1987, p. 9-40.

et ce sont autant de jalons que l'on retrouve au fil de l'histoire institutionnelle du XIII^e siècle provençal.

Avec la mort de Pierre II, l'instabilité politique connaît un paroxysme, dans un climat de tensions exacerbées par les effets de la croisade de 1209. La question qui se pose alors est celle de la régulation de la violence des rapports sociaux, car ni les procédures, ni les hiérarchies, ni la légitimité propres à la noblesse traditionnelle n'y suffisent plus. Elle est fondamentale, car la réponse à cette question est susceptible de fédérer autour d'un projet, ou du moins d'une stratégie politique, les puissances locales, qu'elles émanent des élites traditionnelles, de l'épiscopat ou des nouvelles oligarchies urbaines. Dans le contexte idéologique de ce début de XIII^e siècle, elle peut se formuler plus exactement ainsi : qui organise la paix, qui est capable d'arbitrer entre des ambitions concurrentes ?

Bien plus qu'une crise de succession ou de minorité, nous voilà donc à l'aube d'un tournant dans l'émergence de l'autorité politique. Celle-ci se cristallise autour de ce qui incarne la légitimité en Provence, le pouvoir comtal, et du discours qui l'a porté depuis le XII^e siècle. Elle s'exprime dans l'idéal pacifique, synthétisant en cela des valeurs chères à l'aristocratie : la violence codifiée par une éthique de la guerre dont le fondement est la prouesse, la fidélité et la régulation des passions, ainsi qu'une justice arbitrale, s'imposant par le compromis et la négociation, la parole, de plus en plus codifiée par le droit, mais non encore pleinement confondue avec lui¹⁹.

Reste à définir qui portera ce fardeau et qui saura imposer une indiscutable légitimité. Plusieurs réponses sont alors disponibles, autant d'expérimentations, autant de concurrences aussi. La première solution convoque l'instance ecclésiastique et la papauté, de plus en plus présentes dans les conflits locaux. Et ce, en la personne des légats, à partir de 1209, qui proposent un modèle de prise en main de la société passant par la soumission des grands. En effet, dès l'année 1209, l'activité du légat Milon se focalise sur la question des pouvoirs politiques ou seigneuriaux. Elle met en branle le clergé local. Les conciles réunis par le légat et le projet de contrôle social alors promu fédèrent un épiscopat jusqu'alors hétérogène²⁰. Sur le plan politique, les assemblées précédentes revêtaient une dimension beaucoup moins ambitieuse, tel le concile d'Arles de décembre 1205

19 Sur les questions de la paix et de l'éthique aristocratique : Martin Aurell, *La vielle et l'épée, Troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, 1989 ; D. Carraz, « Les ordres militaires et la paix dans le Midi au XII^e siècle », dans *Provence historique*, t. 63, 2013, p. 235-253.

20 Thierry Pécout « L'épiscopat au crible de la réforme dans les provinces d'Arles, Aix et Embrun au XII^e siècle », dans *La réforme grégorienne dans le Midi (milieu XI^e-début XIII^e siècle)*, Toulouse, 2013 (*Cahiers de Fanjeaux*, t. 48), p. 343-392.

tenu par le légat Pierre de Castelnau²¹. La circulation du légat dans les cités d'Orange, Arles, Marseille, Aix et Avignon assure son rayonnement et l'activation d'un véritable parti²². L'assemblée de Saint-Gilles qui reçoit la soumission de Raymond VI en juin 1209 concerne ainsi le clergé du marquisat (Cavaillon, Carpentras, Vaison, Orange et Saint-Paul-Trois-Châteaux), les deux archevêques d'Arles et Aix, mais aussi les évêques de Fréjus, Apt, Sisteron, et, pour la province d'Embrun, de Nice. Le concile d'Avignon que convoquent Milon et Hugues de Riez en septembre suivant constitue une grande assemblée réformatrice, avec les quatre archevêques de Vienne, Embrun, Arles et Aix et vingt suffragants, outre certains évêques venant de la province de Narbonne²³. Elles sont ponctuées par les conciles de Saint-Gilles en 1210 et d'Arles en 1211²⁴. En outre, l'action réformatrice s'appuie sur des légations confiées à un évêque local, Hugues de Riez, entre 1208 et 1213, de même pour l'archevêque d'Embrun en 1211 dont l'activité est moins connue²⁵.

Par là, c'est l'ordinaire qui se trouve chargé de relayer l'action politique des légats et la prise en charge de la paix. C'est une véritable tentative de régulation de l'ordre social, face à la carence des forces traditionnelles qui, jusqu'ici, se trouvaient investies du *negocium pacis*, l'aristocratie et le prince. En juin 1209, la cérémonie de soumission de Raymond VI à Saint-Gilles et la remise de places-fortes aux légats comme garantie en est la manifestation la plus emblématique²⁶. L'assignation de ce projet politique à l'épiscopat via les légats est une nouveauté considérable, et les engage dans la voie d'un investissement politique qui dépasse la simple collaboration avec le prince dans le cadre de sa *curia* ou de son conseil²⁷. Certes, elle rencontre très vite ses propres limites. Les prélats sont eux-mêmes fortement imbriqués dans les rapports de force locaux. L'essor du patrimoine des cathédrales, la châtelainisation, le développement des temporels, finissent par prendre le pas et les insèrent dans des partis, plutôt qu'ils ne les posent comme arbitres. Par là, ils se trouvent rapidement dans l'incapacité à

21 Odette Pontal, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, Paris, IRHT-Cerf, 1995, p. 402-403.

22 Florian Mazel, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle*, Paris, 2002.

23 Odette Pontal, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, p. 383-384 et p. 384-387.

24 Odette Pontal, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, p. 387-388.

25 Thierry Pécourt, « À propos de l'épiscopat provençal au XIII^e siècle : un évêque de Riez dans la croisade albigeoise, Hugues Raymond, légat du pape », dans *De Provence et d'ailleurs, Mélanges offerts à Noël Coulet, Provence historique*, 49, 1999, p. 385-396.

26 Odette Pontal, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, p. 383. Jacques Paul, « La paix de Saint-Gilles (1209) et l'exercice du pouvoir », dans Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi dir., *Le pouvoir au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2005, p. 147-168.

27 Thierry Pécourt, « Épiscopat et papauté en Provence : une refondation », dans *Innocent III et le Midi*, 50^e colloque de Fanjeaux, communication prévue pour juillet 2014.

eux seuls de se poser en instances de régulation des conflits, bref à imposer une légitimité politique.

Ce projet s'exprime en un effort de contrôle social précis. Il se manifeste d'abord par la défense de la *libertas ecclesie* dans un contexte d'essor des temporels et de tentative des Églises cathédrales pour développer leur emprise sur les échanges et l'économie monétaire, comme à Arles, à Nice ou à Marseille et le port de la ville basse²⁸. Il se caractérise aussi par des efforts de développement des juridictions sur l'espace urbain ou rural, comme à Aix (Bourg Saint-Sauveur), à Digne (le Bourg) ou encore à Fréjus²⁹. Enfin, il s'engage dans une pastorale renouvelée en direction des laïcs, par la prédication, comme le souligne le concile d'Avignon en 1209³⁰. Tout cela cristallise au sein de l'épiscopat un parti intransigeant à l'égard du comte de Toulouse, et visant la défense du temporel et des juridictions seigneuriales des prélats. L'archevêque d'Arles tente ainsi en 1211 de reprendre en main le consulat, tandis qu'il refuse en 1214 l'inféodation de l'Argence au comte de Toulouse, préférant choisir Simon de Monfort³¹.

Pour profonde qu'elle soit, l'action de l'Église se heurte à ses propres déficiences. La restauration du pouvoir comtal s'impose ainsi comme une condition nécessaire, mais elle suppose la résolution de la question du statut de la Provence au regard de la Couronne d'Aragon. Un temps, nombre de regards ont dû se tourner vers Sancho, puis son représentant et fils Nuño Sánchez, qui, dès 1210, sous l'égide de Pierre II, puis à partir de 1213, sont les dépositaires de l'autorité comtale en Provence. La titulature qu'ils portent est significative de leur mandat : « comte et marquis de Provence » dès 1210³² et jusqu'en 1218-1219, puis « comte de Provence par la grâce de Dieu et procureur du royaume d'Aragon et de Catalogne » en 1216³³. Mais elle se vide rapidement de tout contenu effectif. La carence du pouvoir comtal est manifeste lors de la procuration de Sancho et de Nuño Sánchez.

28 Sur ces points et la bibliographie correspondante : Thierry Pécout, « Le temporel des cathédrales : le grand essor des XI^e-XIII^e siècles », dans *Provence historique*, t. 65, 2015, à paraître.

29 Joseph Hyacinthe Albanès éd., *Gallia Christiana Novissima*, t. 1, Montbéliard, 1899, n° 13 ; Ana Isabel Sánchez Casabón, *Alfonso II rey de Aragón*, n° 225 et RACP, n° 56 ; RACP, n° 26.

30 Odette Pontal, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, p. 384-387.

31 Florian Mazel, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle*, Paris, 2002.

32 RACP, n° 5.

33 RACP, n° 21.

Sancho, frère d'Alphonse I^{er} et grand oncle de Pierre II et Alphonse II a pourtant déjà gouverné la Provence entre 1181 et 1185³⁴. Il avait alors suscité l'opposition de la noblesse locale, avant sa révocation par son frère à la suite de tractations avec ses ennemis. Au début du siècle, il s'efforce de restaurer son influence en Provence. On le voit en 1203 et 1204 tentant de s'allier avec Guillaume de Forcalquier. À la mort d'Alphonse II, il est capable de s'imposer comme un recours. Pierre II le désigne procureur en Provence, en échange de la cession de son comté de Millau à Raymond VI, créancier du roi d'Aragon³⁵. L'activité directe de Sancho en Provence est de courte durée, car à la mort du roi d'Aragon ses intérêts principaux résident au sud des Pyrénées. C'est désormais Nuño Sánchez qui agit en Provence au nom de son père, et il y réside à partir de 1214 au moins³⁶. Son influence se réduit à la Provence occidentale, si l'on en juge par ses lieux de séjour, entre Arles, Tarascon, Lamanon, Aix, à l'exception de Nice³⁷.

Sancho est porteur d'une conception traditionnelle des relations entre Provence et maison de Barcelone. Il refuse en 1196 le partage des deux ensembles entre Pierre II et Alphonse II, promouvant un lien organique avec le cœur des domaines catalans, généré par le droit patrimonial et s'exprimant dans le système des apanages³⁸. Toutefois, il ne parvient pas à constituer en Provence de parti cohérent, fédérant au mieux des mécontentements contradictoires. Sancho s'est d'abord rapproché du légat pontifical, face à Raymond VI³⁹. Le 13 août 1214, il conclut une alliance avec le lignage des Baux, qui cherche à contrer l'emprise de l'archevêque d'Arles sur les juridictions et le consulat de la cité et des bourgs⁴⁰. Les Baux Orange se rallient quant à eux au parti des croisés, Guillaume de Baux utilisant les rapports de force imposés par la guerre sainte

34 Martin Aurell, « L'expansion catalane en Provence au xii^e siècle », dans *Estudi general*, 5-6, 1985-86, *La formació i l'expansió del feudalisme català*, Gérone 1985, p. 175-197, et ici p. 181-183. Pour le règne d'Alphonse d'Aragon : Er. E. Jenkins, *The Mediterranean World of Alfonso II and Peter II of Aragon (1162-1213)*, New York, 2012, p. 19-35.

35 RACP, n^o 33.

36 RACP, n^o 19.

37 Victor-Louis Bourrilly et Raoul Busquet, *La Provence au Moyen Âge*, p. 36-39.

38 Martin Aurell, *Les noces du comte, mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

39 Florian Mazel, *La noblesse et l'Église en Provence, fin x^e-début xiv^e siècle*, Paris, CTHS, 2002.

40 RACP, n^o 18.

pour tenter de faire main basse sur le comté de Venaissin⁴¹. Quant à Guillaume de Sabran, neveu de feu Guillaume de Forcalquier, s'il revendique le titre comtal de son oncle, il s'oppose à Sancho⁴². Les efforts de ce dernier se portent donc vers les mouvements communaux, particulièrement s'ils sont en capacité de mobiliser une force militaire, comme Marseille. Ainsi Nuño concède-t-il aux recteurs de la confrérie de Marseille les cavalcades pour 10 000 sous coronats le 18 août 1214⁴³. Le 12 juin 1216, Sancho et les recteurs et confrères de l'*universitas* de la même confrérie échangent des serments réciproques d'assistance⁴⁴. Fait significatif, ils sont alors venus jusqu'à Balaguer à sa rencontre, sans doute aussi chargés d'une aide militaire.

Ce sont là sans doute les manifestations d'une politique opportuniste dénuée de projet et de moyens, surtout à partir du moment où Sancho s'empêtre dans les conflits avec la noblesse du royaume d'Aragon et de Catalogne, durant la minorité de Jacques I^{er}, entre 1213 et 1218⁴⁵. Il ne parvient pas à susciter en Provence de parti qui lui soit favorable et ne saurait se poser en recours pour l'épiscopat, dès lors qu'il s'engage dans la lutte contre Simon de Montfort. Lui et son fils s'avèrent dépourvus de véritables réseaux et relais locaux, la Provence ne constituant plus pour eux une priorité à partir de 1213, tout au plus l'instrument d'une politique personnelle.

Face à eux, Raymond VI puis son fils Raymond VII paraissent comme les seules instances pérennes et solides, notamment après le concile de Latran et les premiers temps de leur reconquête dans la basse vallée du Rhône. Le comte de Toulouse est fort d'une certaine légitimité dynastique ainsi que de l'adhésion des gouvernements urbains et d'une partie de la noblesse autrefois liée à Alphonse II, tel Gui de Cavaillon, rallié en 1216 et devenu viguier du comté de Venaissin. La même année, le siège de Beaucaire cristallise et galvanise le rassemblement autour de la maison de Saint-Gilles. Elle semble incarner les

41 Florian Mazel, « Mémoire héritée, mémoire inventée : Guilhem de Baux, prince d'Orange, et la légende de Guillaume d'Orange (xii^e-xiii^e siècles) », dans Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi dir., *Faire mémoire. Souvenir et commémoration au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1999, p. 193-227 ; « Le prince, le saint et le héros : Guilhem de Baux (1173-1218) et Guillaume de Gellone alias Guillaume d'Orange », dans Michel Lauwers dir., *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval*, Antibes, APOCA, 2002, p. 449-465.

42 Sur Guillaume de Sabran († c. 1245) : Thierry Pécourt, *Raymond Bérenger V*, p. 128-131.

43 RACP, n° 19.

44 RACP, n° 21.

45 S. Sanpere y Miquel, « Minoría de Jaime I », dans *Congrés d'història de la Corona d'Aragó*, t. 1-2, 1913, p. 580-694 ; *idem*, *Minoría de Jaime I. Vindicación del procurador conde Sacho, años 1213-1219*, Barcelone, 1910 ; F. Soldevila, *Els primer temps de Jaume I*, Barcelone, 1968.

valeurs chères aux élites nobiliaires traditionnelles, à travers la figure du prince chevalier. Les Raymondins trouvent dans les communes urbaines de Marseille, Avignon et Tarascon leurs appuis les plus solides, car tous partagent un antagonisme envers la seigneurie ecclésiastique en essor, marquant ainsi l'émergence d'un véritable camp anticlérical⁴⁶. Mais cette force s'avère aussi la principale faiblesse de la légitimité raymondine : l'épiscopat lui demeure majoritairement hostile.

Quelle est donc la seule instance capable de s'enraciner dans le pays et d'y déployer des réseaux auprès de la chevalerie castrale, du personnel administratif des principautés précédentes, et de l'épiscopat, capable aussi de récupérer à son profit la légitimité dynastique et l'idéal de paix dont elle est porteuse, et enfin qui ne soit pas impliquée dans les conflits liés à la croisade ? Seul le jeune Raymond Bérenger V répond à ces diverses conditions, d'autant plus qu'il rassemble sous sa couronne comtale, et ce pour la première fois, les deux principautés de Forcalquier et Provence. Mineur, exilé par son oncle Pierre II puis son arrière-grand-oncle Sancho dans la forteresse de Monzón, aux confins de l'Aragon, aux côtés de son cousin Jacques I^{er}, il est espéré par les partisans de sa mère Gersende de Sabran⁴⁷. En novembre 1216, ce sont eux qui, sous la conduite du chevalier Pierre *Augerii*, mettent fin à son séjour forcé et le ramènent en Provence. Le nouveau comte, qui débute son règne dans de difficiles conditions, parvient à s'imposer et à dépasser les contradictions qui minaient ses concurrents.

En effet, lorsque Gersende confirme la cession de 1209, le 21 janvier 1215 à Forcalquier, les conditions politiques ont radicalement changé depuis la mort de son époux⁴⁸. Elle agit désormais en position de force, maniant fort habilement, afin de s'imposer, un compromis originellement destiné à l'évincer. Scellée dans son propre palais au titre de sa tutelle sur Raymond Bérenger, la confirmation lui permet d'arborer le titre de « comtesse de Provence et de Forcalquier par la grâce de Dieu » et d'agir pour son fils, lui-même « comte de Provence et de Forcalquier ». L'acte est conclu en présence d'une noblesse implantée en haute Provence, mais sur les deux rives de la Durance, parmi laquelle on dénombre Guillaume de Mévouillon, Boniface de Castellane, les seigneurs de Gaubert, de Brunet, la chevalerie et la noblesse de Forcalquier ; et cela, avec le concours d'un personnel issu de l'entourage d'Alphonse II : Guillaume de Cotignac,

46 Florian Mazel, « L'anticléricalisme aristocratique en Provence (fin XI^e-début XIV^e siècle) », dans *L'anticléricalisme en France méridionale (milieu XI^e-début XIV^e siècle)*, Toulouse, 2003 (*Cahiers de Fanjeaux*, 38), p. 201-238.

47 Thierry Pécourt, *Raymond Bérenger V (1209-1245). L'invention de la Provence*, Paris, Perrin, 2004.

48 RACP, n° 20.

d'origine catalane, Raybaud de Villeneuve, chanoine de Forcalquier agissant comme un chancelier (il dicte le texte), le chapitre cathédral Saint-Mary, dont les *Charentesio*, un lignage de notables locaux.

Au début du règne de Raymond Bérenger V, en 1218-1220, le pouvoir comtal peut s'appuyer sur une base sociale, politique et géographique large. Son entourage rassemble d'anciens collaborateurs de son père, Girau de Vilanova, Pierre *Bonace* et Rostaing de Carbonières, des hommes de Loi tels Hugues de Forcalquier et le juge Valentin, l'ancienne noblesse, avec Blacas, Isnard d'Entrevennes, Ricau de Tarascon, les membres de la famille vicomtale de Marseille, ainsi que des représentants des oligarchies urbaines, tel Anselme Fer pour Marseille, et enfin la chevalerie castrale, en la personne de Pierre *Augerii* d'Eyguières. Les premiers succès de Raymond Bérenger V s'expliquent par ces alliances et celle de l'épiscopat, quand les évêques d'Antibes ou de Digne concourent à la stratégie matrimoniale de Gersende en direction de la maison de Savoie en 1219 et que beaucoup d'autres participent à la promulgation de ses premiers statuts de paix en 1222⁴⁹. Ils reposent sur un projet politique qui, à partir de l'idéal de paix forgé à l'époque catalane, jette les bases d'une véritable administration de la justice et de la souveraineté, tandis que ses intérêts géopolitiques le rapprochent des croisés dès 1226, puis de la papauté elle-même sous Grégoire IX. Les conditions d'accession au pouvoir de Raymond Bérenger V ont en partie déterminé les deux axes de son règne, de véritables principes de souveraineté, la progressive dissolution du lien organique entre Provence et maison de Barcelone, et la fin de toute référence impériale dans l'ordre politique. En cela, le guelfisme angevin s'y inscrit dans une pleine continuité.

En dépit de la rupture dynastique de 1246 et de l'incorporation de la Provence dans un ensemble politique qui la dépasse, à l'échelle de la Méditerranée, la deuxième décennie du XIII^e siècle engage les terres à l'est du Rhône dans de durables orientations. Sur des bases jetées à l'époque catalane, se constitue un mode de gouvernement empreint d'idéologie pacifique et de légitimisme dynastique, où se détermine non pas une doctrine, mais une stratégie pragmatique à l'égard des nouveaux pouvoirs urbains, et qui repose sur l'alliance politique avec l'épiscopat. Autant de jalons favorables à l'intégration au modèle et au camp théocratique, le ralliement au camp pontifical, progressif, s'achevant à la fin des

49 RACP, n° 36^{bis}, en 1219. RACP, n° 57, 12 avril 1222 : statuts de paix du comte de Provence, élaborés avec le conseil de l'archevêque d'Aix et des évêques Hugues de Riez, Lantelme de Digne et Bertrand de Fréjus.

années 1230. Une principauté émerge ainsi du chaos de ces années 1210, alliant les comtés de Provence et de Forcalquier de manière définitive, moyennant une recomposition territoriale au nord de la haute Durance, au profit du dauphin de Viennois. Un territoire, une ligne politique, des alliances extérieures. Ainsi se pose un mode de gouvernement s'appuyant sur un discours de souveraineté, que le règne de Raymond Bérenger V lui-même, puis la période angevine, approfondissent considérablement.

Le temps de la bataille de Muret

12 septembre 1213

La commémoration du 800^e anniversaire de la bataille de Muret – 12 septembre 1213 – méritait l'organisation d'un acte scientifique d'envergure. Qu'on en juge : un roi d'Aragon, comte de Barcelone, Pierre II le Catholique, vient y trouver la mort en ce jour néfaste pour lui, sa dynastie et ses rêves de « Grande Couronne d'Aragon » s'étendant de part et d'autre des Pyrénées. Le vainqueur dans ce combat aux aspects de jugement de Dieu, c'est pour l'instant Simon de Montfort, noble seigneur d'Ile-de-France. Mais il ne subsistera pas longtemps à son triomphe : il trouve lui-même la mort cinq ans plus tard sous les murs de Toulouse qui s'est révoltée contre lui. Chef des croisés contre les hérétiques albigeois et les féodaux méridionaux que l'Église accuse de les soutenir et que Montfort tente de déposséder – comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges... – il ne réussit pourtant pas à assurer ses conquêtes, mais il fraie la voie à la monarchie capétienne pour l'implantation de son pouvoir dans le Midi : les traités de Meaux et de Paris en 1229 clôturent ce temps de la bataille de Muret et préparent l'intégration définitive des provinces méridionales au royaume de France.

La Fédération historique de Midi-Pyrénées, la Société des Études du Comminges et la Société du Patrimoine du Muretain ont collaboré pour que se tienne à Muret les 13 et 14 septembre 2013 un congrès réunissant une quarantaine de savants et d'érudits passionnés par cet événement et par l'époque dans laquelle il s'est déroulé. La présente publication se propose d'offrir au lecteur une synthèse renouvelée de ce qui fut un moment capital et un temps essentiel, non seulement dans l'histoire des pays du Midi de part et d'autre des Pyrénées, mais aussi pour le royaume de France et sa construction territoriale.



La bataille de Muret, Jacques Fauché, 1960, huile sur bois, Association pour le Souvenir de Jean-Baptiste Doumeng, dépôt musée Clément Ader-Muret.

Numéro ISBN, prix

Illustration de la couverture : La bataille de Muret selon les *Grandes Chroniques de France*. (BnF, ms.fr.2.813, fol.252v)

